

*Lettres d'Yves de Chartres.* chevêque de Sens, il confirme l'élection & donne son consentement à l'Ordination de Manafes pour l'Evêché de Meaux.

Dans la cent-seizième il prie Adele Comtesse de Chartres, de ne pas ajouter foi aux mauvais rapports qu'on lui faisoit sur son sujet.

Par la cent-dix-septième il fait savoir au Pape Paschal, qu'il a publié quelques Ordonnances qu'il avoit envoyées en France pour la reforme des mœurs, qu'elles y ont été bien reçues par ses Confreres, qui les ont approuvées, & y ont ajouté quelques clauses favorables à la liberté des Eglises; qu'il le prie de les confirmer, afin qu'elles soient stables pour l'avenir.

Dans la cent-dix-huitième il prie Henri Roi d'Angleterre de faire quelques biens à l'Eglise de Chartres.

Dans la cent-dix-neuvième il écrit à Daimbert que l'opposition faite à l'élection de Manafes étoit sans fondement; que cependant, afin qu'il ne restât aucun soupçon contre lui, il falloit qu'il se purgât par son serment & par celui de quelques Clercs du Clergé de Meaux, d'une vie irréprochable.

La cent-vingtième est adressée à Robert Comte de Ponthieu & de Bellême, dont l'Evêque de Sees avoit interdit les terres. Il avoit demandé du saint Chrême à Yves de Chartres, qui refusa de le lui accorder, parce que les Canons défendent aux Evêques de recevoir à la Communion un homme excommunié par son Evêque. Il lui témoigne néanmoins qu'il prend part à son affliction, & qu'il le serviroit volontiers s'il en trouvoit l'occasion.

Par la cent-vingt-unième il se plaint à la Comtesse Adele des violences que ses gens avoient faites contre l'Eglise de Chartres, & lui témoigne que ses Chanoines & lui sont prêts de faire tout ce qui sera de la justice & de l'équité pour la satisfaction.

Dans la Lettre cent-vingt-deuxième adressée à Vulgrin Archidiacre de Paris, il décide que le mariage d'une Juive baptisée, mariée avec un Chrétien, qui étoit retournée au Judaïsme, étoit valable & devoit subsister.

Dans la cent-vingt-troisième il répond à Gaultier Bibliothecaire de l'Eglise de Beauvais, qui lui avoit demandé quelle penitence on devoit imposer à un Prêtre, qui dans la benediction nuptiale avoit changé les ceremonies & les paroles de la benediction en dérision, qu'il n'a point trouvé d'exemple dans les Canons d'un pareil sacrilège, & qu'ainsi ce crime étant nouveau, il faut chercher une nouvelle peine; que cependant pour ne pas en user avec trop de severité, on peut suivre les loix generales portées contre ceux qui violent les Sacremens.

Dans la cent-vingt-quatrième il fait savoir à

Daimbert Archevêque de Sens, que Hugues du *Lettres* Puisset a rendu à l'Eglise de Chartres tout ce qu'il d'Yves de lui avoit pris, & s'étoit aussi obligé de rendre à l'E. Chartres. vêque ce qui lui appartenoit; mais qu'à l'égard du Roi Louis le Gros, il n'avoit encore pu faire sa paix avec lui, parce que ce Prince vouloit qu'il conférât des dignitez Ecclesiastiques à un homme qui avoit été rebelle à l'Eglise de Chartres, & qui l'avoit déchirée par un cruel schisme.

Dans la cent-vingt-cinquième adressée au même Archevêque, il decide que ceux dont les femmes avoient commerce avec d'autres hommes pendant qu'ils étoient au voiage de la Terre-Sainte, doivent se reconcilier avec elles, ou demeurer sans se remarier.

Dans la cent-vingt-sixième il remercie le même Archevêque du conseil qu'il lui a donné, de se reconcilier avec la Comtesse de Chartres, & il lui répond qu'il y est fort disposé; mais qu'il ne peut pas relever ses Chanoines du serment qu'ils ont fait de ne point mettre dans leur Compagnie des personnes nées d'Affranchis.

Dans la cent-vingt-septième adressée au Roi Louis, il s'excuse de ce qu'il ne va pas trouver Sa Majesté; parce que quand il a reçu la Lettre par laquelle il le mandoit, il n'étoit pas en état de partir, & qu'étant convenu avec la Comtesse de Chartres, qu'ils termineroient leurs différens par l'avis de l'Evêque d'Albane; il craignoit de se rendre suspect s'il alloit trouver Sa Majesté avant que cet Evêque fût arrivé.

Dans la cent-vingt-huitième il mande à Odon Chanoine Regulier de Saint Quentin de Beauvais, qu'il ne peut se rencontrer ni entrer en conference avec la personne dont il lui a parlé, qui lui est toujours suspecte.

Dans la cent-vingt-neuvième il écrit à Geoffroy Comte de Vendôme, qu'il ne peut pas épouser Mathilde Vicomtesse de Blois, parce que son premier mari étoit son parent; & le menace d'excommunication s'il contracte ce mariage.

Dans la cent-trentième il fait la même menace à la Vicomtesse de Blois, & lui conseille de différer son mariage jusqu'à ce qu'il soit éclairci, si son défunt mari Robert étoit parent du Comte de Vendôme.

Dans la cent-trente-unième il avertit Vulgrin Archidiacre de Paris, qu'il ne doit pas souffrir qu'un Prêtre qui lui a donné la démission de son Benefice, y rentre par force; & que s'il tente de le faire, il doit excommunier le Prêtre, & ceux qui l'assisteront dans cette entreprise.

Dans la cent-trente-deuxième il prie Daimbert Archevêque de Sens de lui faire justice d'un de ses Diocésains de la Ville d'Étampes, qui avoit maltraité un Archiprêtre de l'Eglise de Chartres, & lui demande son avis sur un différend qui étoit entre les Chanoines de son Eglise, touchant les